

COMMUNE DE LUGARDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de membres
en exercice :** 7

Séance du lundi 29 janvier 2024

Présents : 6

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée le lundi 22 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de Joëlle BORNE, 1ère adjointe et Maire par intérim.

Votants : 6

Sont présents : Joëlle BORNE, Laurent CONQUET, Daniel PEPIN, Cécile UNIQUE, Marie-Claire RABOISSON, ~~Géraldine PICHOT~~, Alicia BIEHLER

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Représentée :

Excusés : Géraldine PICHOT

Absent :

Secrétaire de séance : Cecile UNIQUE

**Objet de la
délibération :
RENOUVELLEMENT
ET CREATION
LIGNES DE
TRESORERIE
DE_2024_005**

Vu la délibération portant mise en place d'une ligne de trésorerie en date du 3 mars 2023,

Madame le Maire par interim expose au Conseil Municipal que, compte tenu des décalages subis entre les dépenses de début d'année et le versement des subventions d'investissement intervenant plus tardivement, une ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 € au taux EURIBOR 3 mois pour une durée de 365 jours avec un taux de marge à 0,700% et une commission d'engagement de 0,20 % a été prise en mars 2023.

Etant donné que ce besoin ponctuel de trésorerie, à l'occasion des travaux d'assainissement entrepris par la Commune, n'est toujours pas satisfait du fait de l'attente de subventions importantes, il est nécessaire, non seulement de renouveler cette ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 €, mais aussi de prendre une nouvelle ligne de trésorerie pour un maximum de 150 000 € suivant les propositions commerciales des banques qui seront sollicitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

* ACCEPTE le renouvellement de la ligne de trésorerie prise en mars 2023 pour un montant de 50 000 € comprenant les modalités suivantes :
- Taux de référence EURIBOR 3 mois (3,912%),
- Taux de marge (0,700%),
- Commission d'engagement (0,20%)

